

être occupés de l'augmentation des pensions des fonctionnaires à la retraite, et c'est là l'objet de mon amendement.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je veux invoquer le Règlement au sujet de l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui ajoute à la motion à l'étude une question qui ne se rattache sûrement pas à la proposition elle-même. La motion traite rigoureusement de l'ajournement de cette partie de la session et de sa reprise à l'automne. L'amendement introduit une déclaration de principe dans les mots qui suivent «toutes autres mesures» au sujet des pensions des fonctionnaires retraités. Si l'amendement était recevable, n'importe quel député pourrait ajouter une série d'autres dispositions législatives, ce qui obligerait la Chambre à prendre d'autres mesures que celles qu'exige la motion, laquelle traite rigoureusement de l'ajournement et de la reprise de la session. Pour des raisons de procédure, je soutiens que l'amendement ne se rattache pas à la motion et ne peut être recevable ou mise aux voix.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, l'attitude du ministre m'étonne. Aucun groupe n'est le seul à se préoccuper du sort des fonctionnaires retraités. Les députés de ce côté-ci n'ont cessé de réclamer en leur faveur. Le gouvernement s'est engagé implicitement, ou, du moins, d'après l'interprétation donnée à ses réponses, à prendre des mesures à cet égard. Je m'étonne que le ministre renie maintenant, en invoquant des considérations d'ordre technique, la promesse selon laquelle les fonctionnaires retraités recevraient cette aide que le gouvernement leur refuse maintenant. Le ministre a dit que le Parlement se trouverait dans une position intenable si cet amendement était adopté. Je tiens à signaler qu'un comité des deux Chambres a approuvé cette mesure à l'unanimité il y a quelques mois.

M. Douglas: Bravo.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre n'est aucunement justifié de faire valoir cet argument. Toutefois, les partisans du gouvernement l'appuieront. Ce faisant, ils conjugueront leurs efforts pour répudier un engagement du gouvernement, renforcé par...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre le très honorable chef de l'opposition, mais je crois devoir lui rappeler,

ainsi qu'aux autres députés, que la Chambre n'a pas encore été saisie de la motion. Nous étudions présentement le rappel au Règlement du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je propose que nous limitions la discussion à cette question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne sais comment séparer le bon grain de l'ivraie, cette dernière étant le point soulevé par le ministre. Voilà l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Lorsque le ministre a invoqué cet argument, j'ai pensé qu'il n'était pas sérieux, que c'était là simplement un autre obstacle inventé par le gouvernement pour retarder la mesure.

L'hon. Mlle LaMarsh: Il est meilleur avocat que vous.

Le très hon. M. Diefenbaker: Tout le monde est certainement ravi à l'idée d'un congé, mais à mon sens le Parlement se fait un tort à lui-même en tenant des sessions aussi longues que ces dernières années. C'est de l'autodestruction. Je ne vois pas pourquoi ajourner au 25 septembre. Passe pour le 18 septembre, c'est mon anniversaire. Un ajournement jusqu'en septembre s'explique bien, mais je demande à Votre Honneur de ne pas permettre que le Parlement soit paralysé par l'argument d'ordre technique avancé par le ministre pour sortir le gouvernement de ses difficultés.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en tant que leader du gouvernement à la Chambre, a fait un rappel au Règlement. La raison en est claire et nette, mais je peux lui donner une réponse tout aussi claire et nette. Je demande à Votre Honneur de remarquer les mots après lesquels je veux faire insérer mon amendement. Il s'agit des mots «et de toutes autres mesures». Le ministre prétend qu'il s'agit d'une motion restrictive portant seulement sur la sanction royale à deux bills de subsides.

Le gouvernement, dans sa propre motion, a inscrit les mots «et de toutes autres mesures». Ce que le ministre a dit est tout à fait juste. N'importe qui peut proposer une autre mesure et être conforme à ce passage. Ma proposition n'apporte rien de nouveau, et je soutiens qu'elle ne va nullement à l'encontre de ces termes.

L'hon. M. MacEachen: Puis-je poser une question au député?

M. Knowles: Certes.